

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT SAUVEUR DES LANDES

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU

JEUDI 30 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le trente septembre, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Saint Sauveur des Landes, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre HARDY, maire.

En exercice : 18
Présents : 16
Absents : 2
Pouvoir : 1
Votants : 17

Date de convocation : 24.09.2021
Affichage compte-rendu : 07.10.2021

Etaient présents :

HARDY Jean-Pierre, maire	PEROZ Claude	PARIS Stéphane
BY Françoise, 1 ^{ère} adj	TABURET Micheline	LHERMELIN Virginie
DEROYER Christophe, 2 ^e adj	BRAULT Louis	BOIVENT Amand
LEDUC Joëlle, 3 ^e adj	TURMEL Catherine	ARNOULD Bérénice
HAMARD Pierrick, 4 ^{ème} adj	JAN Stéphanie	LE COURTOIS Xavier
		ARONDEL Carine

Excusé : ROUHAUD Jean-François (pouvoir à M. Deroyer)

Absente : HARDÉ Séverine

Secrétaire de séance : LE COURTOIS Xavier

Questions inscrites à l'ordre du jour :

1. Modification des commissions municipales

2. Voirie-espaces verts et Environnement

- Aménagement d'un plateau surélevé sur la RD18/ entrée Landes Marie : attribution du marché, calendrier des travaux, accord Amende de police progr. 2020 - dotation 2021
- Vente bois à CBB35 (entretien haies bocagères) - bilan de l'opération

3. Boulangerie

- Avancée du dossier : calendrier consultation entreprises travaux, accords financements
- Mission maîtrise d'œuvre : fixation forfait définitif de rémunération (avenant 1 au contrat)

4. Décision Modificative - BP 2021 commune

5. Info Com - Vie associative

- Inauguration de la salle Lancelot (salle des sports)
- Bilan Animation « Cap ou pas Cap » du 28/08, Commémoration du 11 nov, Info Téléthon

6. Urbanisme - Aménagement

- SCOT : info sur la révision du SCOT
- Nouveau projet de lotissement communal
- SDE35 : devis estimatif éclairage public cheminement Clisson - Allée de Marmoutiers

7. Fougères Agglomération :

- Fonds de développement (FDC) 2021, Dotation de Solidarité (DSC) 2021
- Informations diverses

8. Rapport des décisions du maire prises par délégation du Conseil

9. Questions diverses :

- Convention de servitude de passage réseau Gaz (Prieuré III)
- Demande de remboursement concession cimetière
- Informations diverses

10. Questions ouvertes

Information de la démission d'un membre du conseil municipal

Monsieur le maire informe l'assemblée de la démission de M. Claude Montjarret du conseil municipal de Saint Sauveur des Landes, par courrier reçu en mairie le 09.09.2021 (NB : la démission d'un conseiller municipal est effective dès réception du courrier par le maire). Sa lettre a été transmise sans délai à Monsieur le préfet qui en a accusé réception.

La liste unique des élections municipales 2021 ne comportant pas d'autre candidat, le poste reste vacant. Les membres en exercice au sein du conseil municipal de Saint Sauveur des Landes sont donc au nombre de 18 à compter du 09.09.2021.

Le procès-verbal du 08.07.2021 est adopté par les membres du conseil municipal, qui signent le feuillet de clôture du registre des délibérations.

1. COMMISSIONS MUNICIPALES : MODIFICATION DES COMPOSITIONS

Rapporteur : Françoise BY, 1^{ère} adjointe

Par délibération n°2020/04-043, le conseil municipal avait constitué les différentes commissions municipales chargées d'étudier les questions soumises au conseil municipal. Après plus d'un an de mandat, il est proposé de les adapter.

Le conseil municipal,

Vu l'article L. 2121-22 du CGCT,

Considérant qu'il convient de constituer des commissions chargées d'étudier préalablement les questions soumises au conseil municipal,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de constituer les commissions municipales suivantes :

COMMISSION DES FINANCES	Responsable : Jean-Pierre HARDY Membres : Françoise BY, Christophe DERoyer, Joëlle LEDUC, Pierrick HAMARD, Amand BOIVENT, Jean-François ROUHAUD
COMMISSION URBANISME, AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT LOCAL	Responsable : Jean-Pierre HARDY Membres : Bérénice ARNOULD, Carine ARONDEL, Louis BRAULT, Stéphanie JAN, Virginie LHERMELIN, Stéphane PARIS
COMMISSION ENFANCE, JEUNESSE ET AFFAIRES SOCIALES	Responsable : Françoise BY Membres : Bérénice ARNOULD, Carine ARONDEL, Séverine HARDÉ, Stéphanie JAN, Virginie LHERMELIN
COMMISSION INFO-COM, ANIMATION ET VIE ASSOCIATIVE	Responsable : Christophe DERoyer Membres : Bérénice ARNOULD, Amand BOIVENT, Séverine HARDÉ, Xavier LE COURTOIS, Stéphane PARIS, Claude PEROZ, Micheline TABURET
COMMISSION BATIMENTS, SÉCURITÉ ET ACCESSIBILITÉ	Responsable : Joëlle LEDUC Membres : Carine ARONDEL, Amand BOIVENT, Louis BRAULT, Séverine HARDÉ, Claude PEROZ, Jean-François ROUHAUD, Micheline TABURET
COMMISSION VOIRIE, ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT	Responsable : Pierrick HAMARD Membres : Stéphanie JAN, Xavier LE COURTOIS, Claude PEROZ, Jean-François ROUHAUD, Catherine TURMEL

2. VOIRIE-ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Pierrick HAMARD

Adjoint délégué à la voirie, aux espaces verts, à l'environnement

Aménagement du carrefour Rue de Romagné/entrée des Landes Marie

Rappel du contexte :

- ✓ Le conseil municipal a validé pour l'année 2021 : l'aménagement du carrefour des Landes Marie.
- ✓ Une pré-étude a été réalisée par Técam en début d'année.
- ✓ L'engagement a été pris auprès du collectif de résidents de réaliser les travaux d'aménagement au cours du 4^{ème} trimestre 2021
- ✓ La mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à Técam
- ✓ La consultation des entreprises de travaux a eu lieu du 06 au 23 septembre

Après analyses des offres reçues dans les délais, l'offre de l'entreprise LEMEE TP est apparue comme économiquement la plus avantageuse au regard de critères prévus dans le dossier de consultation.

Le conseil municipal,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Vu les crédits budgétaires inscrits au BP 2021 pour cette opération

Et après en avoir délibéré DECIDE, à l'unanimité :

- **DE RETENIR** l'offre de l'entreprise LEMEE TP pour un montant de 41 893, 00 EUR HT soit 50 271, 60 EUR TTC
- **D'AUTORISER** monsieur le maire à signer le marché de travaux

Planning prévisionnel : réalisation de travaux : novembre 2021 pour une durée de 2 semaines - déviation RD à mettre en place avec l'Agence départementale.

Amende de police dotation 2020 - programme 2021

La commission permanente du Conseil départemental a attribué à la commune, une aide d'un montant de 10 000 € pour l'opération suivante : aménagement de sécurité sur voirie (carrefour rue de Romagné/Résidence des Landes Marie). Une délibération du conseil municipal portant approbation de ce financement étant nécessaire, le conseil est invité à délibérer.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le financement et accepte la somme proposée au titre des recettes provenant de la répartition du produit des amendes de police
- **S'ENGAGE** à réaliser les travaux dans les plus brefs délais.

CBB35 : valorisation des coupes d'élagages - bilan de l'opération

Qu'est-ce que CBB35 ?

CBB35 est une association chargée de promouvoir, de développer et de structurer la filière bois de bocage, dans une dynamique de territoire. L'association est composée de collectivités locales, d'associations de producteurs et d'industriels du bois.

Objectifs

La valorisation du bois local répond à plusieurs objectifs :

- ✓ Gérer durablement la ressource bocagère et les boisements agricoles
- ✓ Produire localement une énergie renouvelable
- ✓ Revaloriser économiquement le bocage et les petits boisements pour entretenir le paysage

Les prestations possibles :

- ✓ Plantation de haies bocagères, bosquets...
- ✓ Paillage avec remorque distributrice
- ✓ Entretien des haies : taille de formation, débroussaillage
- ✓ Valorisation de votre bois : organisation du déchetage et transport

Ainsi, à l'hiver 2020-2021, une opération a été réalisée sur la commune avec CBB35 pour l'entretien des haies bocagères communales avec valorisation du bois :

Le bilan est le suivant :

Produit livré : plaquettes bois paillage issues des haies communales

Date de livraison	Tonnage	Montant en Euros HT
10/12/2020	5,92	254,56
10/12/2020	9,04	388,72
11/01/2021	11	473
11/01/2021	16,4	705,20
TOTAL	42,36	1821,88

BILAN GLOBAL DE L'OPERATION

Dépenses		Recettes	
CUMA (broyage)	3 031, 00	CBB35 (valorisation des copeaux)	1 821, 88
LTP Loisel (coupe du bois)	2 088, 00		
Total	5 119, 00	Total	1 821, 88

Reste à charge de la commune : 3 297, 12 euros pour une opération qui a permis l'entretien d'environ 3 km de haies bocagères situées en campagne (sur les 10 km à entretenir) notamment celles concernées par le passage aérien de la fibre. Monsieur Hamard propose de renouveler cette opération à l'hiver 2021/2022.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCEPTE** le prix de vente de la valorisation du bois, et l'émission d'un titre de recette à l'encontre de CBB35 pour un montant de 1 821, 88 euros
- **APPROUVE** le lancement d'une nouvelle opération en collaboration avec CBB35 pour l'hiver 2021-2022

Plusieurs conseillers municipaux font part de divers endroits dans le bourg qui nécessiteraient également un élagage et/ou étêtage, en effet certains arbres de haute tige génèrent beaucoup d'ombre sur les terrains et les jardins des riverains.

Monsieur Hamard informe le conseil s'être rendu sur place, suite à une demande d'habitants de la Résidence de Clisson (pour les arbres le long de la RD105), et avoir expliqué aux riverains rencontrés que l'entretien ne peut avoir lieu qu'en hiver une fois les feuilles tombées.

Il propose que la commission Voirie, Espaces verts et Environnement se réunisse prochainement pour faire l'inventaire des endroits concernés par ces arbres gênants pour l'ensoleillement des riverains, afin de planifier ces travaux cet hiver ; ceux-ci pourraient être confiés à une entreprise privée. Le Conseil municipal en prend bonne note.

3. BOULANGERIE

Rapporteur : Joëlle LEDUC

Adjointe déléguée aux bâtiments, sécurité, accessibilité

Point sur l'avancée du projet de construction d'une boulangerie-pâtisserie-snacking

- ✓ Le permis de construire a été déposé le 13/07/2021 (délai d'instruction d'un ERP = 5 mois)
- ✓ La consultation des entreprises de travaux est en cours (du 24/09/2021 au 22/10/2021) sur le profil acheteur de la commune (e-megalis) - 17 lots sont concernés
- ✓ L'attribution est prévue au conseil municipal de novembre pour une signature des marchés fin novembre 2021.
- ✓ Les travaux devraient débuter début 2022 pour une durée prévisionnelle de 10 mois (ouverture du commerce prévue début d'année 2023)
- ✓ Les accords de subventions obtenus à ce jour pour cette opération :
 - Etat - au titre de la DETR 2021 (accord du 12/07/2021) : 120 000 euros
 - Etat - au titre de la DSIL 2021 (accord du 05/08/2021) : 162 460 euros
 - Région Bretagne & Ademe - bâtiments performants : 22 650 euros
 - Fougères Agglomération - Fonds de Développement : 20 788 euros
 - Fougères Agglomération - Fonds d'Intervention Economique : 60 000 euros

Soit un total de 385 898 EUR de subventions

En attente : la réponse pour la subvention « Bien vivre partout en Bretagne » - dossier présélectionné

- ✓ Le projet du commerçant : Monsieur Nourry a informé l'architecte de ses besoins sur les aspects techniques (emplacement points d'eau, prises élec, etc...), et sur l'emplacement de ses équipements, matériels professionnels et mobilier, qui sont à sa charge. Pour les aspects juridique et financier de son projet, outre son cabinet comptable, il est épaulé par la CCI et le Pays de Fougères, qui l'aiguillent sur les aides financières possibles
- ✓ Concernant le futur loyer, la commission est favorable à un loyer évolutif, par palliés, par exemple tous les 3 ans sur un bail commercial d'une durée de 9 ans.
- ✓ Concernant la gestion du futur commerce, la commission rappelle que le boulanger est seul à décider de la gestion de son personnel ainsi que de ses jours et horaires d'ouverture, et que la commune ne peut s'immiscer dans ces domaines. Le conseil municipal, bien conscient de la difficulté actuelle de recrutement dans ces métiers, sait aussi que la réalité économique amènera le commerçant à adapter au mieux ses jours et heures d'ouvertures.

Contrat de maîtrise d'œuvre - avenant 1 fixant le forfait définitif de rémunération

Conformément au marché de maîtrise d'œuvre et notamment l'article 3.3 du CCAP, le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre est arrêté dès que le coût prévisionnel est établi (APD). Le cout prévisionnel des travaux, avant consultation des entreprises, a été établi par la maîtrise d'œuvre à 645 900 euros HT, ce qui porte le forfait définitif de rémunération à 52 963, 80 euros HT.

Le conseil municipal,
Vu le marché de maîtrise d'œuvre
Vu l'avis favorable de la commission bâtiment
Et après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** l'avenant 1 au marché de maîtrise d'œuvre se détaillant ainsi :

Estimatif stade APD :	645 900, 00 € HT
Taux	8,20 %
Forfait définitif rémunération Moe :	52 963, 80 € HT
+ missions complémentaires : Etude STD	2 800, 00 € HT
Etude ACV	4 000, 00 € HT
OPC	<u>2 400, 00 € HT</u>
	62 163, 80 € HT

- **AUTORISE** monsieur le maire à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre

4. DECISION MODIFICATIVE BP 2021 COMMUNE

Afin d'actualiser le budget 2021 notamment pour prendre en compte les notifications des accords de subventions de l'opération boulangerie, il est proposé d'approuver la décision modificative suivante :

Section Investissement			
Dépenses		Recettes	
Op. 21 commerce local Art 2313	+ 100 000	Op 21 - commerce local Art 1341 DETR Art 1321 DSIL Art 13251 Art 1323 Art 1322	+ 120 000 + 162 460 + 25 780 - 80 000 - 12 350
Op. 25 2313 Salle de sports	+ 10 000		
Op. 26 2183 Mairie	+ 2 000		
Op. 50 2315 Voirie	+ 59 890	Op 50 Art 1341	-14 000
Op 62 2041512 Eclairage public	+ 30 000		
Total	201 890	Total	+ 201 890

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité d'adopter la décision modificative n°1 au BP 2021 telle que présentée ci-dessus

5. INFO-COM ET VIE ASSOCIATIVE

Rapporteur : Christophe DERoyer

Adjoint délégué à l'Info-Com, l'animation, la vie associative

Inauguration de la salle Lancelot (salle de sports)

L'inauguration de la salle de sports aura lieu le samedi 6 novembre 2021 : le matin sera consacré au protocole, suivi d'un vin d'honneur, et d'un temps fort associatif l'après-midi. La commission Info-Com, Animation et Vie associative va travailler sur l'organisation de cette journée. Des tapis de protection devront être posés sur le sol sportif pour la matinée protocolaire.

Autres événements

- ✓ **Bilan Cap ou pas Cap du 28 août 2021** : cette journée de rencontre inter-associative avec les habitants s'est déroulée dans un cadre agréable et une ambiance conviviale. Le bilan moral et financier sera prochainement établi avec les associations participantes. A voir si cette opération sera renouvelée en 2022, année où le Forum des associations de Romagné et St Sauveur se déroule à Saint Sauveur des Landes.
- ✓ **Commémoration du 11 novembre** : la commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918 et l'Homage à tous les morts pour la France aura lieu le jeudi 11 novembre.
- ✓ **Téléthon du 28 novembre 2021** : les communes de Romagné, St Hilaire et St Sauveur des Landes et leurs associations renouvellent leur collaboration pour le Téléthon 2021 qui se déroulera le dimanche 28 novembre. Cette année : départ de Saint Hilaire et arrivée à la salle de fêtes de Saint Sauveur. Rappel : la salle des sports n'a pas vocation à recevoir des manifestations autres que la pratique des sports autorisés en salle.

6. URBANISME-AMENAGEMENT

SCoT : Information sur les enjeux de la révision

Rapporteur : Christophe DERoyer, délégué titulaire du SCoT

Monsieur Deroyer et Monsieur Rouhaud, respectivement délégués titulaire et suppléant au SCoT, ont présenté à la commission Urbanisme, le 28 septembre dernier, les enjeux de la révision Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Principaux points présentés :

- Le SCoT est un document de planification pour les 20 ans à venir, pour le territoire du Pays de Fougères = Fougères Agglo (FA) + Couesnon Marche de Bretagne (CMB)
 - Objectif démographique : + 1 000 habitants par an
 - Le SCoT projette une production de 560 logements par an en moyenne, dont 425 pour le territoire de FA et 135 pour le territoire de CMB. A charge pour les EPCI au travers de leur PLH de répartir les objectifs de production par commune : ainsi pour le Secteur Fougères (Beaucé, Laignelet, Javené, Lécousse, La selle en L, Fougères, Romagné, St Sauveur des L) : 285 logts /an - (sur ce sujet Cf. Délibération du CM de St Sauveur du 20/05/2021 - présentation du PLH et avis DEFAVORABLE du CM)
 - Le SCoT fixe des objectifs de limitation de la consommation de l'espace agricole et naturel * : 190 ha maximum sur la période (143 ha maxi pour FA et 47 ha maxi pour CMB)
- *NB : la nouvelle Loi Climat et Résilience du 24.08.2021 va modifier ces objectifs à la baisse. En effet, cette loi prévoit que le rythme d'artificialisation des sols devra être divisé par deux d'ici 2030, et le zéro artificialisation nette (ZAN) atteint d'ici 2050.*
- L'urbanisation doit prioritairement se réaliser au sein des enveloppes urbaines existantes (= comblement des « dents creuses ») et privilégier la résorption des logements vacants.

- Le SCoT prévoit que les PLH doivent fixer des objectifs de production de Logements Sociaux Locatifs (LLS)
- Le SCoT identifie des espaces d'activités économiques communautaires = prioritaires, et des espaces d'intérêt communal = secondaire
- Il fixe de objectifs de limitation de la consommation d'espace agricole à 150 ha pour la durée de vie du SCoT : pour FA : 85 ha maximum (65 ha pour CMB)
- Priorités d'aménagement commercial : revitaliser et densifier les centre bourgs, renforcer l'attractivité du centre-ville de Fougères.
- Ainsi, les espaces commerciaux inférieur à 400 m² ne pourront pas s'implanter sur les espaces commerciaux en périphérie

Le syndicat mixte du SCoT du Pays de Fougères, organise des réunions territoriales par secteur pour échanger avec les maires et les délégués communaux au Scot sur les missions portées par l'organisation et les orientations projetées du SCoT, en cours de révision. Celle pour le secteur de Fougères a lieu le 13 octobre prochain.

Projet d'un nouveau lotissement communal

Le SCoT révisé aura un impact très important sur l'urbanisation future des communes puisque seule l'urbanisation au sein des enveloppes urbaines existantes (comblement des « dents creuses ») sera autorisée. Les PLU des communes devront d'ailleurs être révisés afin de se mettre en conformité avec le SCoT.

Au vu de ce futur cadre très contraint, la commission Urbanisme-Aménagement propose au conseil municipal de déposer un Permis d'Aménager (PA) sur le terrain appartenant à la commune, cadastré YI8, situé à l'Est du terrain de sports de Champ-Lion. Si le conseil municipal est favorable à ce nouveau projet, il convient d'engager une consultation des bureaux d'études pour la phase étude et la mission de maîtrise d'œuvre du lotissement. La phase opérationnelle pourrait être découpée en tranches.

Ce nouveau projet concerne le terrain cadastré YI8 pour partie classée en zone 1AUEa n°6 au PLU. Cette zone est soumise aux orientations particulières d'aménagement suivantes :

- Privilégier une opération d'ensemble (permis d'aménager)
- Participer à la mixité sociale (opération logements locatifs sociaux)
- Intégrer une moyenne de 16 logements à l'hectare
- Un seul point de naissance de voie de desserte principale (entrée sortie) sur la RD
- Connexions piétonnes à créer

Le conseil municipal,

Vu l'avis de la commission Urbanisme et Aménagement du 28/09/2021

Et après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité

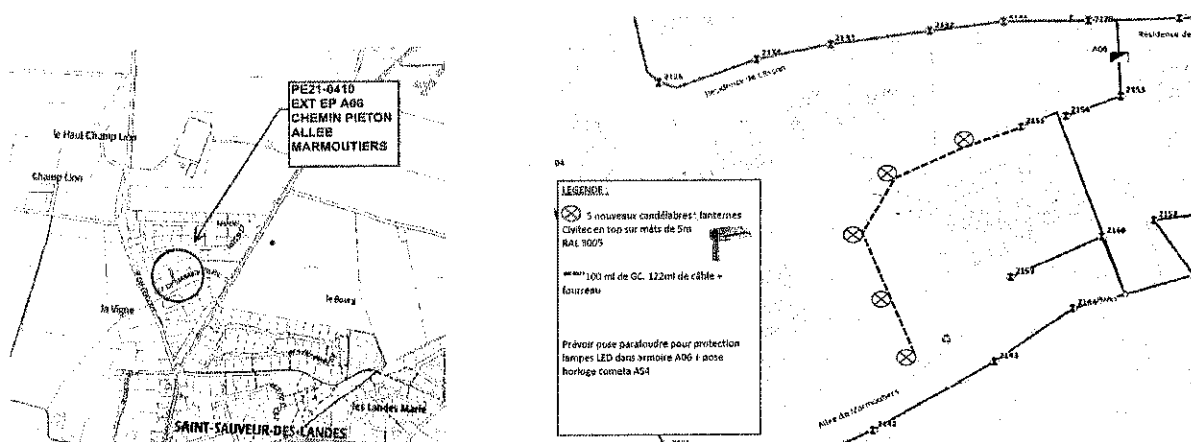
- **D'ENGAGER** un nouveau projet de lotissement communal sur la parcelle cadastrée YI8 lui appartenant pour la partie inscrite en zone 1AUEan°6 au PLU
- **DE LANCER** une consultation, selon une procédure adaptée, pour l'étude et la mission de maîtrise d'œuvre de ce nouveau projet de lotissement communal, sur la base d'un cahier des charges respectant les orientations d'aménagement prévues au PLU : 16 logt/ha, mixité sociale, opération d'ensemble, etc...
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer tous les actes et pièces nécessaires au bon déroulement de cette opération

SDE35 : extension de l'éclairage public sur le cheminement reliant la résidence de Clisson et l'allée de Marmoutiers

Rapporteur : Monsieur le maire, délégué au SDE35

Rappel : la commune a transféré sa compétence éclairage public au SDE35, qui est donc maître d'ouvrage des travaux d'éclairage public sur la commune.

Monsieur le maire a sollicité le SDE pour une extension de l'éclairage sur le cheminement reliant le lotissement de Clisson à l'allée de Marmoutiers.



L'étude sommaire a établi un estimatif s'élevant à 14 171, 08 euros avec un reste à charge prévisionnel de 8 644, 36 euros pour la commune (5 mâts d'éclairage).

Le conseil municipal,

Vu l'avis favorable de la commission Urbanisme-Aménagement du 28/09/2021

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VALIDE** le projet d'extension de l'éclairage public sur le cheminement reliant la résidence de Clisson à l'allée de Marmoutiers (ajout de 5 mâts)
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer la convention financière avec le SDE35 ainsi que toutes les documents et actes permettant la bonne exécution de cette opération.

7. FOUGERES AGGLOMERATION

Dotation solidarité communautaire (DSC) 2021

La dotation de solidarité Communautaire (DSC) correspond à une partie du produit fiscal intercommunal que l'EPCI peut décider de reverser aux communes selon des critères prédéfinis tels que l'importance de la population et le potentiel fiscal/habitat.

En 2021, Fougères Agglomération redistribue 269 998 euros, entre les 29 communes la composant, allant de 4 316 euros pour la commune de la selle en Luitré à 59 464 euros pour la ville de Fougères. Le montant de la DSC attribuée à la commune de Saint Sauveur des Landes pour 2021 est de **7 664 euros**.

Fonds de Développement des Communes (FDC) 2021

Le Fonds de Développement des Communes (FDC) est une subvention versée par Fougères Agglomération aux communes pour financer un de leur projet. Le montant de l'enveloppe à répartir pour 2021 s'élève à 500 000 euros sur la base de critères prédéfinis, dont le nombre d'habitants (*plafonné à 2000 habitants*), la distance par rapport à la ville centre, le potentiel financier, etc...

Vu l'article 5214-16 (V) du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil communautaire portant répartition du Fonds de Développement des communes ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

- de solliciter Fougères Agglomération à hauteur de **20 788 €**
- d'affecter la recette au projet : « construction d'une boulangerie »

8. RAPPORT SUR LES DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée au Maire par délibération n°2020/04-051 du 16.06.2020

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- DIA : renonciation au DPU sur le bien cadastré YI74 (résidence de Clisson)
- Signature du devis de Ets Petit pour la fourniture et pose de 10 nouveaux cavurnes dans l'espace cinéraire du cimetière pour un montant de 4 400 EUR HT soit 5 280 EUR TTC.
- Signature du devis de Denoual Paysagiste pour l'entretien du bassin d'eau pluviales (noues) du lotissement de Clisson pour un montant de 942 EUR HT soit 1 130, 40 EUR TTC
- Signature du devis BES pour le raccordement du panneau d'information numérique (comprenant socle béton et parafoudre) pour un montant de 1 840 EUR HT soit 2 208 EUR TTC

9. QUESTIONS DIVERSES

Convention de passage du réseau gaz du prieuré III : signature

Dans le cadre des travaux de viabilisation du Prieuré III, et afin de permettre l'extension du réseaux gaz, il est proposé d'autoriser monsieur le maire à signer la convention de servitude avec GRDF sur les terrains appartenant à la commune et cadastré YH149-154-160-161.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise monsieur le maire à signer la convention de servitude avec GRDF.

Demande de remboursement concession cimetièrè

Monsieur le maire fait part de la demande de remboursement de la concession n°242 accordée le 27/09/2019 pour une durée de 30 ans. Le concessionnaire souhaite renoncer à cette concession et en sollicite le remboursement (150 euros). Monsieur le maire propose d'agréer à cette demande, aucune sépulture n'y ayant été fondée à ce jour.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité d'accepter cette demande et autorise monsieur le maire à signer tous les actes nécessaires pour cela.

Informations diverses

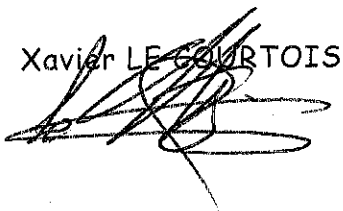
- ✓ Médiathèque de Saint Sauveur : la médiathèque fête ses 10 ans le samedi 09 octobre prochain : découvertes et animations toute la journée.
- ✓ Eolien : monsieur le maire informe le conseil qu'il continue à assister aux réunions organisées par Fougères Agglomération sur le développement éolien afin d'avoir les informations sur d'éventuels projets à proximité du territoire de Saint Sauveur.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 22h15.

Le secrétaire de séance

Le maire

Xavier LE GOURTOIS



Jean-Pierre HARDY

